

N° 114 - Septembre 2013 -

L'enseignant du Gard  
Revue mensuelle

Directeur de publication :  
Karine Ollier

CPPAP N ° 0114S08081

ISSN : 1165-9378

Imprimé par nos soins  
Prix: 0,5 €

SYNDICAT DES  
ENSEIGNANTS-UNSA  
4 rue Jean Bouin  
30000 NIMES

Tel : 04.66.70.67.67

## Du Gard



# Edito

## 2013, une rentrée gardoise clairvoyante et vigilante.

**Mots-clés :** première rentrée de la gauche... ESPE, retour à la formation initiale... nouveaux rythmes, de la garderie en plus ?... AVS, nouveau métier d'accompagnant... des postes en plus ?... mise en place des cycles...

C'est la première rentrée préparée par ce gouvernement. Malgré le contexte budgétaire difficile, l'Education semble rester la priorité du gouvernement.

L'année écoulée a marqué une rupture avec les pratiques antérieures, tant sur la conception du système éducatif que sur les conditions du dialogue social.

La défiance semble céder la place à la confiance... même si bien sûr des désaccords existent.

Comme vous le savez, le Se-UNSA a soutenu la loi de refondation, car bien qu'incomplète, elle marque des orientations avec lesquelles nous sommes d'accord, c'est le cas de la formation initiale et de la priorité au primaire.

Mais la loi ne règle pas tout et la question des pratiques pédagogiques est posée... rendre ou donner aux professeurs des écoles la liberté d'agir, d'innover doit aller de pair avec ces réformes.

La 1ère année de « Peillon » aura clairement marqué les clivages entre les organisations syndicales sur des sujets majeurs. Il en va de même des enseignants entre eux.

A la section gardoise du Se-UNSA, nous nous efforçons de faire valoir une notre vision progressiste de l'Ecole

contre vents et marées.

Devant l'urgence de faire évoluer un système éducatif rendu injuste et inefficace pour nos élèves en difficulté, nous ne cédon pas à la tentation du conservatisme.

**Concernant les nouveaux rythmes**, le dossier aurait certainement dû être conduit avec plus de doigté et de concertation, sachant qu'aucune solution ne fait l'unanimité. Nous avons assumé nos mandats syndicaux et sommes restés cohérents.

**On ne peut pas** avoir conduit depuis des décennies tant de colloques et d'analyses sur ce sujet, avoir dénoncé la réforme Darcos et **mettre la tête dans le sable** au moment où une proposition plus équilibrée apparaît.

Pour autant, nous devons scruter à la loupe la mise en œuvre de ces nouveaux rythmes et **faire en sorte que le péri-éducatif ne se résume pas à de la garderie supplémentaire**, que les enseignants soient bien associés à toutes les étapes de concertation (voir article sur les situations gardoises p.2). ... lire la suite

### SOMMAIRE :

P.1.....	Edito	P.4.....	Pot de départ en retraite
P.2.....	suite Edito	P.4.....	Calendrier des stages
P.2.....	Rythmes scolaires Gard	P.5.....	Rappels de rentrée
P.2.....	ISOE 400€	P.5.....	Métier d'AVS
P.3.....	L'équipe du Se du Gard	P.6.....	Direction d'école en alerte
P.3.....	Calendrier de l'année	P.7.....	Pourquoi se syndiquer ?
P.4.....	Calendrier des RIS	P.8.....	Fiches de syndicalisation

[...] Au niveau national, la modification des rythmes doit entraîner une modification des organisations pédagogiques. Il y a donc urgence à revoir les contenus des programmes.

La question de la qualité des activités proposées et du professionnalisme des acteurs doit être posée et les familles ont un rôle majeur à jouer vers plus de qualité dans les contenus. Les parents, citoyens des communes et donc électeurs doivent exiger la mise en place des projets éducatifs territoriaux (PEDT).

**Concernant la formation initiale**, exit la mastérisation Darcos qui a fait l'unanimité contre elle. Les ESPE se mettent en place dans l'urgence. Il y aura inmanquablement des difficultés mais nous ne sommes plus dans la logique de sous-traitance de la formation des maîtres à des universités indépendantes. Le ministre veut avoir son mot à dire sur la formation de ses personnels.

**Sur la priorité au primaire**, il faut maintenant passer du slogan à la mise en œuvre. On avance timidement pour le moment que ce soit sur le plus de maîtres que de classes (4 créations sur le Gard à cette rentrée) ou la scolarisation des 2 ans dans les secteurs sensibles (+2 postes). C'est peu dire

qu'il va falloir accélérer le processus...

**Sur la mise en place des cycles**, elle correspond à nos vœux. Elle a du sens et de la cohérence. La question est maintenant de leur donner corps et de les faire vivre en commençant par l'accompagnement des équipes, la formation initiale et continue qui vont s'avérer primordiaux.

**Concernant les emplois d'AVS**, l'annonce du premier ministre de la création d'un vrai métier d'accompagnant et de la titularisation à terme des personnels est une excellente nouvelle pour le système éducatif. Nous sommes dans l'attente tout comme les personnels concernés et les familles.

**Pour conclure**, si les années précédentes ont été marquées largement par des tensions et du rejet, nous ne sommes plus sur ce registre. Pour autant nos collègues ne sont pas dans l'enthousiasme ou l'approbation sans réserve de la politique de Vincent Peillon.

Ils sont d'autant plus dubitatifs qu'après un an et demi de changement de majorité, leur conditions de travail, de rémunération n'ont guère changé et que les effets de la loi d'orientation se font attendre concrètement. Hormis la prime de 400 euros au titre de l'ISOE,

rien de neuf côté revalorisation du point d'indice.

Après la phase très politique de la loi sur la refondation tout au long de la dernière année scolaire, cette année va voir s'ouvrir de multiples chantiers qui vont permettre d'entrer dans le concret sur les conditions de travail des personnels.

Pas moins de 9 thématiques ont été identifiées dont les directeurs d'école (toujours rien sur les aides administratives : v. article ci-après), les RASED, les formateurs, les conseillers pédagogiques, ...

Ces évolutions reposent largement sur la confiance faite au terrain. Le SE-UNSA note avec satisfaction que c'est le discours qu'a tenu le premier ministre lorsqu'il a reçu les recteurs et les Dasen la semaine dernière... Mais nous savons comme vous que la volonté politique ne suffit pas et que nous devons veiller à sa mise en œuvre sur le terrain.

Nous serons présents à vos côtés.

Olivier DUSSERRE-TELMONT

SECRETAIRE DEPARTEMENTAL

### **Rythmes scolaires dans le Gard :**

Après avoir voté un cadrage horaire dans le règlement départemental destiné à éviter les propositions fantaisistes, nous avons été présents localement aux côtés des enseignants sur le territoire de



Sommières qui constitue la moitié des communes partant en 2013 dans le Gard (voir compte-rendu sur le site internet : <http://sections.se-uns.org/30/spip.php?article1006>).

Nous y avons à nouveau fait connaître notre opposition à la mise en œuvre des nouveaux rythmes dès 2013.

En cause, la précipitation engendrée et la dégradation des conditions de service des enseignants de la zone à 4,5 j. pour la simple raison de leur isolement.

Nous avons également proposé un comité de pilote destiné à dresser un bilan de la première période à Toussaint. Vous serez également tenus au courant sur notre site.

Sur Nîmes, après avoir été reçus en mairie le 26 juin, nous avons immédiatement lancé l'idée d'un sondage visant à permettre aux 550 enseignants de plus de 80 écoles de s'exprimer. Nous avons transmis fin juillet, les avis des enseignants ayant répondu au sondage (12% malgré la date tardive).

Nous devons à nouveau être sollicités 2 fois par la mairie de Nîmes avant la mi-novembre et nous ne manquerons pas de revenir vers vous par ce moyen, car il est de notre responsabilité de veiller à ce que l'avis des enseignants concernés soit pris en compte.

Nous devons scruter à la loupe ce qui va se mettre en place pour transformer l'essai et faire en sorte que l'effort consenti par les enseignants sur leur organisation professionnelle ne soit pas un coup d'épée dans l'eau... Ce serait double peine pour ce corps de métier déjà durement touché par des années de vache maigre et d'atteintes inqualifiables.

ISOE des PE



**« Mon ISOE, je la veux » : c'était une de nos revendications fortes correspondant à la mission d'orientation de l'élève que vous assurez de fait.**

Grâce à l'engagement du SE-Unsa via sa signature du protocole, l'ISOE dans le 1er degré est une nouveauté pour la profession. Le ministère a annoncé un montant de 400 euros annuels pour celle-ci. Elle sera versée l'an prochain à raison de 200 € en décembre 2013 et 200 € en juin 2014. C'est le fruit de la campagne « Mon ISOE je la veux », lancée par le SE-Unsa depuis plus d'un an et qui a recueilli plusieurs dizaines de milliers de signatures. C'est une première étape. Le SE-Unsa revendique que cette indemnité atteigne à terme les 1200 euros du second degré.



## L'équipe du SE-UNSA 30 à votre service, à vos côtés...

Vos délégués du personnel siégeant dans les différentes commissions : CAPD, CTSD, CDEN, CHSCTD ...



Olivier DUSSERRE TELMONT  
Secrétaire départemental



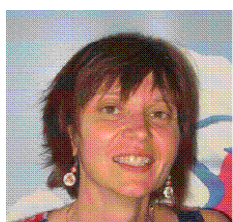
Delphine BLANCHARD  
Secrétaire école



Ludivine SOUCHAY CONRIE  
Secrétaire Jeunes Enseignants



Anne LAURENT  
Déléguée du personnel



Bénédicte ANIORT  
Déléguée du personnel



Eve BASTIDE PIALOT  
Déléguée du personnel.



Julie BONNET REDLER  
Déléguée du personnel.



## Le calendrier de l'année 2013/2014... Carrière et école

### Fin août

Affectations des collègues restés sans poste à l'issue du mouvement.

### Septembre / octobre

Carte scolaire de rentrée : ouverture et fermeture de classes.  
Affectations des collègues encore sans poste. Formation continue.

### Novembre / décembre

Mutations informatisées : l'inscription se fait entre novembre et décembre via I-Prof avec Siam. Le Se-UNSA conseille et suit votre dossier. Les résultats sont connus en mars.  
CAPD sur l'avancement (changement d'échelon).  
Liste d'aptitude des directeurs : la circulaire paraît en novembre. La CAPD de février entérine la liste.

### Janvier / février

Formation CAPA SH : la circulaire sort en janvier, résultats lors de la CAPD de février.  
Demande d'un temps partiel et reprise à temps plein : la circulaire paraît en janvier.  
Demande de congé de formation, de disponibilité : la circulaire sort en janvier.  
Carte scolaire pour la rentrée 2014 : décision d'ouvertures et de fermetures de classes.

### Mars / avril

Liste d'aptitude des PE : le dossier doit être constitué en mars et il faut s'inscrire sur I-Prof via Siap.  
Congés de formation : validation en CAPD des demandes.  
Mouvement interdépartemental : ouverture du serveur sur I.Prof.

### Mai / juin

Mouvement : CAPD et affectations des collègues.  
Avancement : passage à la Hors Classe  
Mouvement des titulaires départementaux : couplages et affectations.



# Calendrier des réunions d'information syndicale 2013

**NOUVEAUTE 2013 : Pour nous permettre de coller à vos besoins et faciliter l'organisation des réunions, inscrivez-vous sur le site du Se-UNSA 30. Vous pouvez aussi poser les questions que vous souhaitez y aborder (10 jours avant la date).**

Mercredi 9 octobre 2013	
Nîmes	Stade des Costières
St Christol les Alès	Maison pour tous

Mercredi 29 janvier 2014	
Sommières	Lieu à préciser
Bagnols sur Cèze	Lieu à préciser

Mercredi 16 octobre 2013	
Uchaud	École élémentaire
Bagnols sur Cèze	Lieu à préciser

Mercredi 26 mars 2014	
Nîmes	Stade des Costières
St Christol les Alès	Maison pour tous

Mercredi 22 janvier 2014	
Nîmes	Stade des Costières
St Christol les Alès	Maison pour tous

Mercredi 2 avril 2014	
Uchaud	École élémentaire
Bagnols sur Cèze	Lieu à préciser

## RAPPEL IMPORTANT :

Tous les enseignants syndiqués ou non ont le droit de participer aux réunions d'information syndicale : 3 demi-journées par année scolaire.

Les réunions d'information syndicale sont un droit, il n'y a pas d'autorisation d'absence à demander. Vous pouvez assister à ces réunions en lieu et place d'une animation pédagogique.

Vous devez prévenir votre IEN, au moins une semaine avant, par le biais d'un courrier (modèle sur le site).

## ATTENTION :

*Aucune animation pédagogique ne peut être obligatoire, donc toutes les animations peuvent être remplacées par une RIS.*

Si pour la première fois de votre carrière, vous n'avez pas fait la rentrée scolaire cette année

## **C'EST PEUT-ÊTRE QUE VOUS ÊTES A LA RETRAITE !!!**

- ...pour autant, vous restez attachés à cette belle idée qu'est le syndicalisme enseignant,
- ...vous vous posez des questions sur l'évolution des retraites,
- ...vous comptez rester connectés à l'actualité voire participer à des actions,
- ...vous voulez commencer à profiter du temps qui passe pour prendre l'apéro avec vos « homologues » !

## Rendez-vous...

**JEUDI 19 SEPTEMBRE 2013 à 18h**  
**POUR LE POT DE DÉPART À LA RETRAITE**  
**DU SE-UNSA DU GARD—4, RUE JEAN BOUIN 30000 NIMES**  
 (pensez à réserver par mail au 30@se-unsa.org)

## Les stages proposés par le SE-UNSA à ses adhérents.

### Je débute ma carrière :

1 jour de formation : présentation du syndicat, informations pratiques sur la carrière, conseils pédagogiques ...

Public : professeurs des écoles.

Date et lieu : Nîmes, au siège, 4 rue Jean Bouin.

**JEUDI 21 NOVEMBRE 2013.**

### Je prépare l'entretien de direction :

1/2 journée de formation : technique de l'entretien -mission du directeur.

Public : instituteurs et professeurs des écoles.

Date et lieu : Nîmes, au siège, 4 rue Jean Bouin.

**MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2013**

### Je prépare ma retraite :

1 jour de formation : quand, comment, dans quelles conditions ?

Public : enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

Date et lieu : Nîmes, au siège, 4 rue Jean Bouin.

**LUNDI 3 FÉVRIER 2014.**

### Je gère ma carrière 1<sup>er</sup> degré :

1 jour de formation : changement d'échelon, mutation, temps partiels, congés, prestations familiales et sociales ...

Public : instituteurs et professeurs des écoles.

Date et lieu : Nîmes, au siège, 4 rue Jean Bouin.

**MARDI 20 MARS 2014.**

**Attention :** la demande de stage doit être faite un mois avant la date indiquée auprès de l'IEN pour les instituteurs et professeurs des écoles ou le rectorat pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré. Un modèle de lettre sera mis à votre disposition au moment de votre inscription.

D'autres stages pourront être organisés au cours de l'année les thèmes et les dates vous seront précisées.



# RAPPELS DE RENTREE

## Les obligations réglementaires de service.

Les obligations de service des enseignants sont claires et précises : le service des enseignants du premier degré est de 24 h d'enseignement et de 3 heures hebdomadaires en moyenne annuelle soit 108 heures.

### NOUVEAUTE 2013 :

Les 108 heures se décomposent en :

► 60h décomposées en 36 heures d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et **24 heures forfaitaires.**

► 24 heures pour les travaux d'équipe : conseils des maîtres et de cycle, relations avec les parents, élaboration des PPS.

► 18h d'animation pédagogique et de formation continue et notamment sur supports numériques.

(rappel : 9h peuvent être transformées en Réunion d'information syndicale.)

► 6h pour les conseils d'école.

Toutes les autres heures ne font pas partie des obligations réglementaires.

Situations particulières :

**Postes fractionnés :** mêmes obligations mais réparties sur l'ensemble des lieux d'exercice.

**Temps partiel :** les 108 h sont dues au prorata de la quotité de service.

**Directeurs d'école :** allègement sur les 36h d'APC selon la taille de l'école :

► 1 à 3 classes : - 6 h.

► 4 à 8 classes maternelles ou 4 à 9 classes élémentaires : - 9 h.

► 9 à 12 classes maternelles ou 10 à 13 classes élémentaires : - 18 h.

► décharge totale : - 36 h

Pour le SE-UNSA, l'administration ne peut exiger que les enseignants répondent « bénévolement » à des convocations ou à de simples invitations à de multiples réunions.

**Chaque collègue doit être destinataire d'un ordre de mission et les réunions doivent s'inscrire dans les obligations réglementaires de service. Sans ordre de mission ouvrant droit à défraiement, vous pouvez légitimement prévenir votre IEN que vous effectuerez ce temps de travail dans votre école au lieu de vous rendre sur le lieu d'animation pédagogique.**

**Le Se-UNSA met à votre disposition le modèle de lettre.**

### Nouveau métier d'AJH : c'est parti !

*Le gouvernement a enfin annoncé la fin des CDD pour les AVS, avec la promesse d'une vraie formation, un diplôme et un cadre professionnel reconnu. En attendant la création du nouveau métier d'AJH, les AVS sous contrat AED, en fin de droits, pourront signer un CDI. Quels sont les contours de cette réforme ? Est-ce vraiment la fin de la précarité pour tous les AVS ? Le SE-Unsa, qui milite pour la création d'un métier pérenne depuis toujours, suit ce dossier de près, décrypte les premières mesures et vous fournit des outils pour vous aider dans vos démarches administratives.*

SE-UNSA 30

4 rue Jean Bouin -  
30000 Nîmes

☎ 04 66 70 67 67

Fax : 04 66 29 91 10

Mail : 30@se-unsa.org

<http://section.se-unsa.org/30>

### Calendrier des vacances scolaires

#### Année 2013-2014

#### Calendrier commun à toutes les écoles du département

*Le départ en vacances a lieu après la classe,  
la reprise des cours le matin des jours indiqués.*

**Pré-rentrée  
des enseignants**

Lundi 2 septembre 2013

**Rentrée  
des élèves**

Mardi 3 septembre 2013

**Toussaint**

Du samedi 19 octobre 2013  
au lundi 04 novembre 2013

**Noël**

Du samedi 21 décembre 2013  
au lundi 6 janvier 2014

**Hiver**

Du samedi 1er mars 2014  
au lundi 17 mars 2014

**Printemps**

Du samedi 26 avril 2014  
au lundi 12 mai 2014

**Vacances d'été**

Vendredi 5 juillet 2014

#### ATTENTION :

Pour les écoles à 4 jours :

- Récupération d'un jour de vacances de Toussaint le mercredi 11 juin 2014.
- Récupération du vendredi du pont de l'Ascension le mercredi 28 mai 2014.

Pour les écoles à 4 jours et demi :

- Récupération d'un jour de vacances de Toussaint le mercredi 13 novembre 2013 et le mercredi 11 juin 2014 l'après-midi.
- Récupération du vendredi du pont de l'Ascension le mercredi 23 avril et le mercredi 28 mai 2014 l'après-midi



## La direction d'école en alerte ! ... suite ...



Un peu d'histoire :

**2000-2006** : grève administrative des directeurs.

**2006** : Le protocole ministériel signé par le SE-UNSA acte une assistance administrative pour tous les directeurs et une décharge pour les directeurs de 4 classes.

**2011** : Action « Je fais ce que je peux, rendez-moi mon aide administrative ».

**2012** : Enquête DUER des directeurs d'école, mettant en évidence leur mal-être au travail : 8300 réponses.

**2012-2013** : Saisine des CHSCT ministériel, académiques et départementaux sur cette question.

**3 juin 2013** : Dépôt d'une alerte sociale, nationale et départementale par le SE-UNSA.

**7 juin 2013** : le ministère annonce l'ouverture de négociations sur la direction d'école. Seront mis sur la table :

- La redéfinition des missions des directeurs,
- L'aide administrative,
- La rémunération,
- Le régime des décharges,

**9 juillet 2013** : le SE-UNSA est reçu en audience par le DASEN du Gard.

### Alerte sociale sur la direction d'école... compte-rendu d'audience.

Nous avons quantifié l'augmentation de charge de travail des directeurs d'école. Les seules mesures envisageables sont le recrutement de personnels d'assistance à la direction et/ou la décharge de temps supplémentaire.

Nous demandons par exemple concrètement la traduction en nombre de postes d'aide administrative pour les directeurs d'école du Gard...

Les 10 000 contrats aidés annoncés au niveau national par le ministre se traduisent par 909 postes au niveau académique.

Déduction faite des postes réservés à handiscol (425) et des contrats réservés au second degré (selon arbitrage du recteur), il restera 140 postes d'aides à la direction d'école... **POUR LES 5 DEPARTEMENTS.**

Autant dire une quarantaine de postes pour le Gard ...Vous pourrez les compter sur les doigts d'une main dans chaque circonscription.

Priorité bien sûr aux 4 ou 5 directeurs de chaque circonscription en limite de décharge. Pour tous les autres : autant dire rien !

NB : les 40 CUI de 10 mois ne seront pas recrutés avant fin septembre pour finir le 30 juin soit 9 mois. Encore 1 mois de perdu. Une fois ces personnels, formés, pas de reconduction prévue l'année d'après.

Nous demandons également une augmentation du temps de décharge... pour compenser l'augmentation de la charge de travail liée à la multiplication des tâches administratives, à la gestion du handicap à l'école, aux multiples réunions, aux nouveaux rythmes.

A ce jour, le DASEN propose aux directeurs, les seules mesures habituelles, remplacements quand des collègues sont disponibles...

Le Se-unsa étant force de proposition, demande au directeur académique de prendre une mesure forte pour rentrée en libérant les directeurs d'école des **ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES...**comme cela se fait dans certains départements ...

Mais, il nous a répondu qu'il n'avait aucun pouvoir de décision en la matière et que le rectorat s'était opposé à pareille initiative.

Au final, nous prenons donc acte de cette fin de non recevoir.

**Le SE-UNSA du Gard maintient son alerte sociale qui court jusqu'au 31 décembre 2013. Nous déciderons, au regard des négociations qui s'ouvrent et de l'évolution de l'aide administrative à cette rentrée des suites à donner à l'action.**



# Pourquoi se syndiquer au SE-UNSA ?

## Se syndiquer, pour quoi faire ?

Adhérer au SE-UNSA dans cette période qui voit l'arrivée d'un nouveau gouvernement, c'est participer à une action collective pour la défense de l'école publique, la défense d'un projet syndical construit et réfléchi et surtout ne pas laisser les mains libres à nos gouvernants.

Le SE-UNSA est un syndicat :

- **combatif et réformiste** : dénoncer et lutter quand il le faut, mais aussi proposer, innover, construire et imaginer pour une meilleure société.
- **indépendant** des interlocuteurs politiques, gouvernementaux, administratifs et patronaux.
- **laïque**, attaché au respect de la liberté de conscience.

Il est ouvert à tous les enseignants de **l'école maternelle jusqu'au lycée** quelles que soient leurs opinions philosophiques, politiques ou spirituelles et s'inscrit aux côtés de l'ensemble **des salariés du public et du privé dans le cadre de sa fédération l'UNSA.**

**S'opposer et proposer est la devise et la force du SE-UNSA.**

Le **SE-UNSA** se distingue par sa volonté de ne pas simplement s'opposer systématiquement à toutes les réformes. Notre syndicat refuse de rester dans le passé et entend prendre en compte l'évolution irréversible de notre société.

Tout en informant, en conseillant, en défendant ses adhérents, il entend également défendre l'ensemble des collègues et agir chaque fois que leurs intérêts ou (et) ceux de l'Ecole publique sont concernés.

Ensemble nous serons plus forts pour éviter que nos conditions de vie et de travail ne soient remises en cause.

**Alors dès aujourd'hui, rejoignez le SE-UNSA.**

**Il ne dépend que de vous que cela change !**

**Delphine Blanchard**

## En 2013-2014 : j'adhère au SE-UNSA. Quels avantages ?

### Quand je suis adhérent(e), je reçois :

- La lettre électronique départementale dans ma boîte personnelle.
- La « newsletters » du syndicat national.
- L'Enseignant du Gard.
- « L'Enseignant », ses suppléments et les hors séries.
- Des guides catégoriels, recueil d'infos sur la carrière, le métier.
- A chaque rentrée scolaire : un agenda, un calendrier et un bloc-notes.



### Quand je suis adhérent(e), j'ai accès au site internet départemental et national : <http://sections.se-uns.org/30> ou [www.se-uns.org](http://www.se-uns.org)

Régulièrement mis à jour, nos sites contiennent les dernières infos syndicales, de nombreux renseignements utiles (carrière, métier, vie de la section...) et une rubrique réservée aux adhérents avec des informations supplémentaires ou complémentaires (accès : login : n° de syndiqué, mot de passe : nom de famille en majuscules).

### Quand je suis adhérent(e), je bénéficie d'un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation syndicale (reversé par chèque du trésor public) que je sois imposable ou pas.

### Quand je suis adhérent(e), je peux solliciter l'Adéic (association de défense du consommateur) pour me soutenir en cas de litige (Jean-Marie Chouleur - Secrétaire Général de l'ADEIC 30 - tel : 04 66 25 73 89)

**NOUVEAUTE 2013 : Quand je suis adhérent(e), je peux demander le service SE-INFO+** et recevoir sur ma boîte mail une veille documentaire régulière (extraits de presse, fiches pratiques, rapports, enquêtes, etc.). D'un simple clic, je peux être alerté de toute l'information qui touche à l'Education. Il vous suffit d'en faire la demande par mail ayant pour objet : **Service SE-INFO+**